

IDENTIFIER LES RISQUES ET GARANTIES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

| | | | | |
|-------------|----------------|----------|--------------------------|-----------|
| Référence : | Durée : | Niveau : | Modalités : | Tarifs : |
| AA120 | 3 jours - 21 h | Bases | Présentiel ou à distance | 3043,00 € |

LIEUX ET DATES :

PARIS

- Du 17/09/2025 au 19/09/2025

OBJECTIFS

- Identifier les différentes collectivités locales et leurs risques
- Définir les responsabilités encourues et distinguer les garanties du contrat de responsabilité des collectivités locales
- Appréhender les mécanismes de base d'appréciation des risques dans le processus de souscription et la politique de surveillance et de prévention de ces risques

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

[Consultez le taux de satisfaction de nos formations ici](#)

>>

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Les exposés techniques et méthodologiques sont analysés et illustrés.

Les participants valident les connaissances acquises par la réalisation d'exercices. Des exemples de souscription et de sinistres servent de supports à ces exercices.

Formateur(s) :

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance en collectivités locales, formateur expert de l'Ifpass.

PROGRAMME

A. Comprendre les risques des collectivités locales

1. Identifier les différentes collectivités locales
2. Identifier les risques liés aux
 - a) biens
 - b) activités
 - c) compétences
3. Répondre aux appels d'offres en conformité avec le code des marchés publics

B. Analyser les garanties

1. Déterminer les garanties de la responsabilité administrative ou civile des collectivités locales
 - a) garanties de base
 - b) garanties liées aux activités particulières
2. Analyser les garanties dommages aux biens
 - a) garanties de base
 - b) garanties annexes
 - c) extensions facultatives de garantie

C. Apprécier le risque

1. Politique de souscription pour les collectivités locales
2. Établissement de la proposition
3. Tarification
 - a) renseignements servant à l'évaluation des risques
 - b) critères de tarification
4. Politique de surveillance des risques et de la prévention

Validation des acquis :

- **Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM.**
- **Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage.**
- **Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.**

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Gestionnaires de contrats collectivités locales
Chargés d'indemnisation collectivités locales
Conseillers clientèle

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat. [Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques.

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

3043,00 €

Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 22/01/2025 à 12:12